

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 24/11/1998 - Projet de budget modifié du Conseil

En date du 24 novembre 1998, le Conseil a procédé à sa deuxième lecture du projet de budget des Communautés pour 1999 ("Autres sections"). En ce qui concerne plus particulièrement les dépenses administratives du budget, le Conseil n'a modifié aucune des dispositions prises par le Parlement relativement à sa Section du budget. Il en va de même pour la Cour de Justice, la Cour de Comptes, le CES et le Comité des Régions. En revanche, il a modifié la partie A de la Section relative à la Commission. Il a rétabli son projet de budget tel qu'issu de sa première lecture, sauf en ce qui concerne les amendements portant sur les lignes A-7030 à A-7033 relatives aux réunions de comitologie. En ce qui concerne l'augmentation des crédits de la ligne A-7000 (agents auxiliaires) de 50 MEUROs suite à la réduction des dépenses d'études, de réunions d'experts, d'information et de publication (dites dépenses de "bureaux d'assistance technique"), le Conseil modifie cet amendement pour rétablir sa première lecture du budget. Enfin, le Conseil n'a pas accepté la proposition du Parlement relative au paiement de rattrapages aux fonds de pension au titre des arriérés.